

loi du 11 février 2005 accorde le droit pour tout enfant ou adolescent handicapé d'être inscrit dans l'établissement le plus proche de son domicile »

ouverture à l'école Notre Dame d'une CLIS en 2008 qui est devenu une ULIS en 2015 (circulaire n° 2015-129)

ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Une enseignante spécialisée et une AESH

12 élèves répartis en groupe

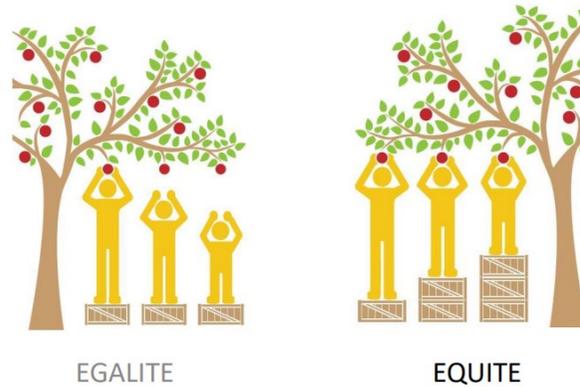
Un lieu qui accueille les élèves en situation de handicap, en fonction de leurs besoins.

Ce n'est pas une classe.

les élèves du dispositif font partie intégrante de leur classe.

EDT aménagé entre les temps de classe et le temps dans le dispositif

Ils participent à tous les projets, à toutes les sorties avec leur camarade.



C'est un dispositif.

On y travaille sur les apprentissages qu'ils suivent en classe.

On travaille les mêmes notions dans le dispositif que dans la classe.

On anticipe les séances en classe en les préparant dans le dispositif.

Ou encore on reprend ce qui n'a pas été compris.

A l'école, on est tous différents

On a tous une sensibilité au bruit différente

On peut tous avoir besoin de s'isoler

On peut parfois avoir du mal à exprimer ses émotions.

On peut parfois manquer de codes.

Mais on est tous là pour apprendre !

Comment les aider en classe et dans le dispositif ?

☑ des documents différents : en couleur, plus grands, sous forme de QCM, ...

☑ des évaluations différentes : moins de questions, sous forme de QCM, textes à trous, documents en couleurs, plus grands ...

☑ des AESH : lisent et expliquent les consignes, prennent des notes, aident à la compréhension ...

☑ des suivis de cours dans le dispositif



Vidéos

- « les chaussures de Louis »
- « La casserole d'Anatole »
- « Mon petit frère de la lune »